

**Commune de Vich, Procès-verbal No 11, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 25 juin 2024 à 20h00**

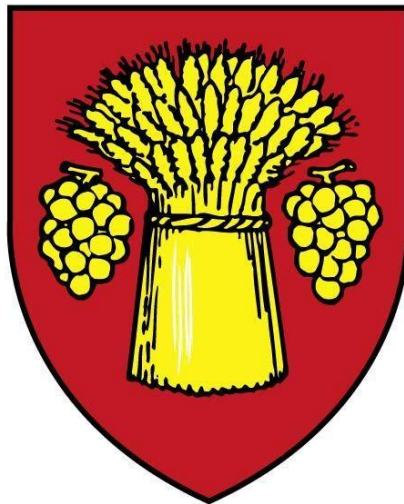


Table des matières

1. Assermentations	3
2. Appel nominal	3
3. Adoption du procès-verbal du 12.03.2024	3
4. Adoption de l'ordre du jour proposé	3
5. Intervention des délégués des instances intercommunales	3
6. Préavis n°10/2023-2024 – Rapport sur les comptes 2023 et décharge de la gestion pour l'année 2023.	4
7. Préavis n°11/2023-2024 – Demande de crédit d'investissement de CHF 4'700'000 TTC pour la transformation et l'assainissement de la Maison du Tilleul située sur la parcelle n°95 propriété de la Commune de Vich.	5
8. Renouvellement des membres du bureau du Conseil Communal.....	8
9. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	9
10. Communications Municipales.....	9
11. Communications du bureau	10
12. Divers et Propositions individuelles	10
13. Clôture de la séance	11

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduit par la Syndique de M^{me} **Antonella SALAMIN**. Il salue M^{me} **Marie-Christine FERT** pour le Journal de la Cote.

1. ASSERMENTATIONS

L'Assemblée se lève pour l'assermentation de M. **Pierre VALERO**. Après lecture du serment art. 9 de la LC et promesse de M. **Pierre VALERO** devient conseiller communal.

2. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **35** membres présents sur 40, 4 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

*M. **David KOUTANGNI-GERVAIS** arrive après l'appel nominal. Il n'aura pas voté aux points 3 et 4.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12.03.2024

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou remarques. Aucune. Nous passons au vote.

Le procès-verbal 12.03.2024 est accepté à l'unanimité 31 OUI, 2 abstentions

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Aucune. Nous passons au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité 33 OUI

5. INTERVENTION DES DÉLÉGUÉS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

Région de Nyon

Le délégué M. **Roger BRAND** ne fera pas son rapport ce soir car entre les régions et sous régions, il y a encore beaucoup de discussions autour du « Lapin Blanc ». Certains membres ne souhaitent pas adopter les comptes 2023, il y a eu beaucoup de discussions, car tout n'était pas clair autour de ce sujet du « Lapin blanc ». M. **Mark TRITTEN** demande de quoi parle-t-on alors ? M. **Roger BRAND** explique que c'est sur le site, dans les journaux, il parle du « Lapin Blanc », selon lui, tout le monde connaît ce sujet. M. **Mark TRITTEN** estime que si on doit aller chercher les informations sur leur site, on a donc pas besoin de délégués ! M. **Roger BRAND** précise qu'en plus de lui-même, il y avait un délégué de la Municipalité ! Dans l'Assemblée du CI, soit les personnes sont pour défendre Télé Dôle soit non, le CODIR s'est engagé à faire une séance en septembre pour discuter uniquement de cette situation, avec un préavis détaillé. M. **Romain HADORN** demande ce qu'est le « Lapin Blanc » ? M. **Roger BRAND** explique que toutes les communes du district étaient partenaires de Télé Dôle, par la suite Région de Nyon a proposé aux communes de récupérer les actions de chacune d'elles et de créer un comité qui gérerait ceci. Les investissements ont débuté, par notamment le télé-siège a quatre personnes, puis Pro Natura a fait des oppositions. Le **Président** ne souhaite pas un débat explicatif sur ce sujet, en résumé, il y a risque de faillite de Télé Dôle. M. **Roger BRAND** termine en expliquant que ce n'est pas aussi simple, car il existe deux Télé Dôle, le Suisse et le Français et le « Lapin Blanc » est géré par la France.

M. **Marcel BIEDERMANN** demande quelles sont les conséquences pour Vich, s'il y a la faillite de Télé Dôle ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que Vich est propriétaire à un petit pourcentage et a toujours son cautionnement ouvert. Région de Nyon est propriétaire à 90%. Personne n'est au point s'il y a faillite. Toutefois, Région de Nyon se bat pour que ce projet aboutisse pour ne pas perdre tous les investissements. Le « Lapin Blanc » est le site des Dappes sur la Dôle. Il manque un financement de CHF 1'800'000 pour ce site. Un compte rendu en septembre sera plus précis.

SDIS

Le délégué M. **Luigi LONGHI** précise qu'en mai la Commune de Gland a accepté le préavis pour l'agrandissement de la caserne, sous réserve que les communes qui en font partie acceptent également le financement. Une séance extraordinaire aura lieu le 26.06.2024, il fera donc un rapport au prochain Conseil Communal.

ORPCI

Le délégué M. **Claudio GRECO** a participé à la séance du 27.03.2024 avec la validation des comptes 2023 avec la stabilité de la participation des communes à hauteur de CHF 20 par habitants. Un préavis sur la réparation des toits des bâtiments à Prangins a été accepté.

RAT

Le délégué M. **Michel PEIRIS** indique que la Commune de Bassins a demandé de faire partie de ce réseaux et en séance de mai l'adhésion a été acceptée par le RAT.

AISE

La déléguée, M^{me} **Sao DANZ** indique qu'il n'y a rien de nouveau au niveau des crèches et restaurants scolaire. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que les comptes ont été acceptés, mais ils se sont trompés dans le taux des loyers et elle l'a remarqué en un coup d'œil en lisant les comptes. Ceci met en doute le travail de la commission de gestion et finances de l'AISE ! Pour la Commune de Vich, après corrections il restera CHF 6'000 à payer et non plus CHF 18'000. Malgré le « couac » dans les comptes, ils ont tout de même été acceptés.

6. PRÉAVIS N°10/2023-2024 – RAPPORT SUR LES COMPTES 2023 ET DÉCHARGE DE LA GESTION POUR L'ANNÉE 2023.

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M^{me} **Antonella SALAMIN** indique qu'il y a un petit bénéfice et une marge d'autofinancement de CHF 500'000. Il y a eu une opération spéciale avec la dissolution des réserves non affectés en anticipant les règles MCH2. Cette dissolution de réserve va accroître les recettes, et pour l'équilibrage des comptes, des amortissements supplémentaires, avec des actifs immobilisés à zéro. Ceci permettra l'année prochaine, de ne plus avoir d'amortissements sur ces actifs immobilisés.

Lecture du rapport de la commission de gestion par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°10/2023-2024.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°10/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande où en est l'avancement du financement des travaux pour le Forum des Pralies ? M. **Jean-Claude BISSAT** répond que cette réponse viendra dans les communications municipales. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que CHF 6'500 sont pour la pose des bâches provisoires et apparaissent dans les comptes 2023.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°10/2023-2024 est accepté à l'unanimité (34 OUI)

7. PRÉAVIS N°11/2023-2024 – DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'700'000 TTC POUR LA TRANSFORMATION ET L'ASSAINISSEMENT DE LA MAISON DU TILLEUL SITUÉE SUR LA PARCELLE N°95 PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE VICH.

Le **Président** donne la parole M^{me} **Antonella SALAMIN**. Elle présente M. **VALLAT** qui est le BAMO de la Commune depuis plus de 10 ans, (aide en maître de l'ouvrage). Il est architecte HES, expert en marché public. M. **VALLAT** est d'une aide précieuse pour les mandats sur les bâtiments communaux. Elle nous présente également M. **Servan REJOU** architecte de EOArchitecte qui remplace M^{me} **Hélène CARNAL** qui est malade.

M. **Jean-Claude BISSAT** nous fait un résumé des démarches pour la Maison du Tilleul :

- 2019 début de réflexion pour la réfection et l'assainissement du bâtiment de la Maison du Tilleul
- 2021 fin de l'étude de faisabilité par EOArchitecte
- 2022 crédit d'étude accepté par le Conseil Communal
- Août 2022 lettres envoyées aux locataires pour la résiliation du bail à loyer
- Novembre 2022 suite aux oppositions, une séance de conciliation qui a reporté le délai en août 2023
- Novembre 2022 les forages ont confirmés la présence de nappe phréatique à moins d'1m50
- Janvier 2023 nouvelle version de projet suite à cette découverte
- Février 2023 après consultation auprès du service des communes et du LPPL, ils ont émis un préavis positif
- Été 2023 les locataires ayant trouvés un logement quittent définitivement leur appartements donc la séance du 15 septembre au Tribunal des baux a été annulée.
- 15 août 2023 au 14 septembre a eu lieu la mise à l'enquête, aucune opposition
- 25 juin 2024, ce soir pour le crédit d'investissement.
- Entre tous ceci la COMCO s'est réunie 13 fois pour faire avancer le préavis et les adjudications.

Ce préavis permettra la mise en valeur des surfaces, des appartements adaptés et d'une pratique d'espace pour l'administration.

Le **Président** demande si l'Assemblée souhaite pouvoir poser des questions directement aux experts ou si elle préfère, laisser l'opportunité à la Municipalité de poser ses questions durant une suspension de séance. Oui, c'est un avis favorable de l'Assemblée de dialoguer en direct avec les experts.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments par M. **Claudio GRECO**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°11/2023-2024.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°11/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Kurt TRITTEN** demande qui a fait les appels d'offres, l'architecte ou M. **VALLAT** ? si l'architecte ne l'a pas fait il ne peut pas suivre l'entièreté du projet. M. **VALLAT** répond que les appels d'offres ont été faites par tous le mandataires, architectes et ingénieurs. Il a supervisé les bases directives et législatives pour qu'elles se fassent correctement. Chaque procédure a respecté les bases légales en fonction des seuils. Les critères ont été revu avec la Municipalité. Ainsi les mandataires ont appliqué les règles à suivre. C'est bien eux qui ont eu la maîtrise des appels d'offre.

M. **Maurice MEYER** est lui-même expert en immobilier, il demande à l'architecte pourquoi avoir des dalles de 16 cm maintenues dans toute l'habitation, alors que selon la norme elles doivent être à 30 ? L'Architecte répond que c'est certainement dû à l'ingénierie civil. M. **Maurice MEYER** pense que c'est une grande erreur que de mettre de la technique sur des dalles de 16. M. **VALLAT** explique que les différents services de l'Etat ont tous acceptés les dimensions, il rappelle que ce soir la demande est pour le crédit d'investissement ! Le **Président** stoppe le « ping-pong » sur cette discussion technique et M^{me} **Antonella SALAMIN** rapportera cette demande aux architectes et aux ingénieurs techniques. M. **VALLAT** rappelle que ce bâtiment est en transformation et rénovation, ils ont l'obligation de maintenir certaine dimensions de dalles.

M. **Kurt TRITTEN** demande qui porte la responsabilité s'il y a un dépassement de budget ? il aimerait également connaître le coût par mètre cubes. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que l'architecte a fait un devis sur la base des marchés publics, gré à gré etc., sur cette base le devis est fait à 90% des devis entrés, ce qui est sécurisant. La Municipalité prend la responsabilité financière de ce projet. Elle le suivra étape par étape en vérifiant que les enveloppes des appels d'offre soient respectées et que les adjudications qui sont également sous la responsabilité de la Municipalité. D'une manière générale le COMCO (groupe de travail) surveillera qu'il n'y ait pas de dépassement de coûts. Elle ne connaît pas le coût par mètre cubes pour répondre ce soir à M. **Kurt TRITTEN**. M. **Maurice MEYER** indique que lui le connaît c'est CHF 16'500 le mètre cubes. Ce chiffre est incorrect. Le **Président** intervient auprès de la commission des bâtiments qui a calculé ce taux et qui en a indiqué le montant dans son rapport. M. **Claudio GRECO** explique que le bâtiment a une valeur patrimoniale donc l'investissement est un peu plus conséquent. M. **Maurice MEYER** n'est pas en accord, il donne l'information que les balcons seront déplacés et ceci n'amène rien de supplémentaire mise à part des frais. Ce projet est coûteux avec des travaux qui n'apporteront pas de valeur ajoutée. Il pense que plusieurs travaux et ajouts n'étaient pas nécessaires et augmentent fortement les coûts. Il revient sur son montant au mètre cubes qui est de CHF 1'650. M. **Claudio GRECO** précise à nouveau que ce bâtiment a une valeur patrimoniale et que si on le laisse en l'état il ne fera que se dégrader, mais que la décision appartient au Conseil.

M^{me} **Sao DANZ** a maintenant des doutes. Que se passera-t'il si le conseil n'accepte pas le projet ? Le **Président** indique que si c'est refusé on repart à zéro avec ce projet et les premiers crédits seront potentiellement perdus financièrement. M^{me} **Antonella SALAMIN** pense que le doute n'est pas nécessaire maintenant. Les appartement ont été réorienté et les balcons ont été déplacés afin que l'accès soit dans le séjour. Elle trouve que M. **Maurice MEYER** met le

doute à toute l'Assemblée sur ce projet. Il répond que se sont CHF 500'000 pour le crédit d'étude qui est déjà fait. Il pense que l'on pourrait repartir sur un autre projet deux fois moins couteux. Avec son entreprise ils ont estimé le même projet sans fioriture à CHF 2'700'000.

M. **Jean-Pierre SUTTER** intervient en précisant qu'il y a eu la mise à l'enquête, les responsables sont là ce soir, pourquoi ne pas avoir fait opposition à ce moment-là ? Cette discussion est basée sur de la technique qui ne rentre plus dans le crédit d'investissement ce soir et ces points techniques ont déjà été estimés et calculés par des ingénieurs et architectes.

M. **Roger BRAND** demande si on aurait l'autorisation d'enlever cette Maison du Tilleul pour faire un autre bâtiment ? M. **VALLAT** répond que l'étude de démolition a été très rapidement écartée, car la démolition est possible mais les possibilités de reconstruction sont moindres. Le tilleul doit être maintenu, pièce végétale maîtresse. Puis il faudra respecter les nouvelles distances à la route et il ne resterait qu'une surface très médiocre pour faire un bâtiment. M. **Maurice MEYER** contredit ses dires, car les alignements communaux sont validés par le Canton, donc si déconstruction on pourrait reconstruire aux mêmes normes !

M. **Yann KISLIG** aimerait des précisions sur la plus-value de 10%. Est-ce dû au 1^{er} projet avec le sous-sol ou est-ce lié au renchérissement ? M. **Mark TRITTEN** précise que oui le projet initial avait une cave, qui a été supprimée, mais les études et les matières sont plus chers, le renchérissement est naturel depuis le début du projet en 2022. Il demande si l'amiante existe ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que oui le diagnostic amiante a été fait. Il demande à l'architecte si sur ce bâtiment classé 4 avec deux symboles, les poutres de 1619 et l'autre de 1632 seront-elles maintenues ? Réponse Oui.

M. **Claudio GRECO** indique que le SECO a fait des statistiques durant trois ans et demi à propos des coûts. Ils ont effectivement augmenté de 14%. Il s'agit d'un indice du Canton de Vaud, Genève et Valais, mais ce n'est pas une fatalité et si on arrive à de meilleurs prix, on est pas obligé de considérer qu'il y aura une augmentation de 14%.

M. **Yann KISLIG** demande quels sont les autres bâtiments en lien avec d'autres amortissement futurs ? M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que dans cette législature il s'agira surtout de rénovations. Les projets se décomposent en étude de faisabilité, crédit d'étude et crédit de construction.

1. L'Eglise : La Municipalité a déjà demandé une étude de faisabilité pour la rénovation de l'Eglise, qui est un patrimoine historique avec CHF 2'200'000. Vich a 50% des parts avec Coinsins, donc CHF 1'100'000.

2. L'école : L'école a maintenant 32 ans, la Municipalité ne s'est pas encore penchée pour des modifications de cette école, mais à savoir que « vider » une école engage à placer les élèves provisoirement dans des portacabines. L'école actuelle est composée de six classes, une classe de couture et un économat et devra être coordonné avec l'AISE qui gèrera les locations des portacabines.

3. La maison de la Poste et la grande salle n'ont pas encore de projets.

Le financement des bâtiments peut être fait sans frais pour la commune, en donnant un droit de superficie à une fondation qui construira et gèrera l'exploitation tout en payant un loyer pour la superficie. Le projet d'agrandissement de l'UAPE avec un 2^e étage sur le bâtiment des Pralies n'est plus d'actualité. Ces projets seront répartis petit-à-petit, d'ici 2040. Il faudra également mettre en vigueur les nouvelles lois qui passeront, notamment la loi sur l'énergie qui demandera de rénover les bâtiments d'ici 2040.

M. **Marcel BIEDERMANN** demande le vote à bulletins secret pour ce préavis. Il est appuyé par cinq personnes.

M. **Marcel MIESEN** explique que ce projet pourra augmenter de trois le point d'impôt par année avec ce crédit. M. **Mark TRITTEN** demande de faire confiance à la Municipalité et au suivi de la commission des finances pour mesurer les besoins dans la Commune. M^{me} **Antonella SALAMIN** complète en expliquant le fait d'avoir fait des amortissements supplémentaires supprimera les amortissement des années suivantes. La suppression des amortissements actuels, permettra d'investir ailleurs, donc l'un dans l'autre, il n'y aura pas d'augmentation des charges. Pour l'intérêt de l'emprunt ceci dépendra du marché. Elle a estimé l'accroissement des charge prévues à CHF 33'000 de plus en 2026-2027, ce qui est en dessous d'un point d'impôt.

M. **Marcel MIESEN** demande si lors des travaux, le trafic sera alterné sur la route de Gland et ceci compliquera le transit. M. **Jean-Claude BISSAT** précise que oui mais comme dans toutes constructions, il y aura une perturbation dans le trafic, mais la DGMR fera au mieux avec un plan directeur. M. **Yann KISLIG** demande si la rue de la Duda sera aménagée pour éviter que les personnes prennent cette rue en guise de plan B ? Est-ce que la Municipalité a envisagé un plan de déviation ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que non, pas pour l'instant. La rue est à 30km à l'heure, théoriquement cela devrait être respecté mais il faudra discuter avec les ingénieurs. Elle comprend l'inquiétude car cette rue est très piétonne et il y a beaucoup d'enfants. M^{me} **Carol WUERSCH** demandera à la DGMR de mettre éventuellement momentanément un panneau « riverain autorisé ».

M. **Cyrille GHISTE** explique que dans tous les cas un investissement peut faire peur, mais il faudra faire quelque chose pour ce bâtiment, sinon il sera perdu.

Nous passons au vote à bulletins secret.

<i>Le Préavis n°11/2023-2024 est accepté avec 30 OUI, 4 NON, 1 abstention</i>

M. **Jean-Claude BISSAT** remercie le Conseil Communal et la Municipalité fera tout son possible pour bien surveiller les coûts. Il remercie également le travail des commissions et leur rapport ainsi que EOArchitecte et M. **VALLAT** pour le BAMO ainsi que ses collègues de l'administration communale.

M. **VALLAT** et l'architecte M. **Servan REJOU** quitte la séance.

8. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le **Président** demande au Vice-Président de prendre sa place. M. **Mark TRITTEN** demande des candidats. M. **Christian BRONSIL** se représente, il est élu par applaudissement. M. **Mark TRITTEN** ne souhaite pas être reconduit pour le poste de Vice-Président. M. **Cyrille GHISTE** se propose, il est élu par applaudissement.

Les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus en bloc par applaudissement.

Bureau réélu pour 2024-2025 :

Président	M. Christian BRONSIL
Vice-Président	M. Cyrille GHISTE
Scrutateurs	M ^{mes} Belinda SCHAER et Sao DANZ
Scrutateurs suppléants	M. Didier PLUSS et M. Jean-Pierre SUTTER

9. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Arrêté d'imposition 2025
- Révision du règlement de la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
- Modification des statuts de l'APEC

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** nous donne les informations suivantes :

Concernant le recours contre la participation à la cohésion sociale. Pour Vich en 2021 et 2022 la Commune a fait recours à la facture sociale. Vich fait partie des 30 communes qui se sont opposées à cette facture. Le Tribunal Cantonal a répondu à la Commune de Jouxens Mézery, mais les conclusions n'étant pas favorable, les démarches continuent au Tribunal Fédéral. Vich soutient les démarches de cette procédure auprès de la Commune de Jouxens Mézery, qui est considérée comme Commune pilote. Le recours est en fait une demande de reconnaissance de la violation de l'autonomie communale au niveau législatif. Pour Vich, le système péréquatif est que pour CHF 5'000'000 d'impôt perçu, le Canton reprend 60%, c'est-à-dire CHF 3'000'000. D'autres communes sont à 80% comme Jouxens Mézery ou encore 90% pour la Commune de Mies.

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise NPIV. Le Grand Conseil a accepté la nouvelle péréquation en juin 2024. Le Grand Conseil mettra en vigueur cette nouvelle loi pour 2025-2026.

eDéménagementCH est une application que le Canton met en place avec une procédure pour que les communes puissent y adhérer. En résumé, au contrôle des habitants, les personnes n'auront plus besoin de se déplacer physiquement au guichet, tout pourra se faire de manière dématérialisée.

Étanchéité du Forum des Pralies :

M. **Jean-Claude BISSAT** explique qu'il n'y a pas eu de nouvelles infiltrations. La protection juridique est en contact avec la RC de l'architecte. Une entreprise refera les joints des couvertines sur les acrotères et ceci évitera de devoir les contrôler chaque deux ans. Ceci ne passera pas par un préavis car le montant estimé est de CHF 27'000. M. **Mark TRITTEN** demande qui était l'architecte ? M. **Jean-Claude BISSAT** EOArchitecte, (le représentant vient de quitter la salle). Il se portera garant du devis et des contrats.

La Fête Nationale aura lieu le 31 juillet pour avoir le repos le 1^{er} août férié.

Centre de tri :

M. **Richard STOECKLIN** rappelle que la collecte des biodéchets commencera début septembre tous les lundis matin. Sur le prochain tout ménage il y aura un coupon pour commander des containers de 7L à 700L. Il y aura la possibilité d'un service additionnel pour déposer le gazon en même temps que les biodéchets le lundi matin.

M^{me} **Carol WUERSCH** annonce qu'il y eu diverses plantations et grâce à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine paysagé du Canton de Vaud, la Commune a reçu une subvention. Grace à cette subvention, les haies du parking Marcel Poncet ont pu être changées. Le Canton, au vu du changement climatique souhaite que les communes plantent un maximum d'arbres ou les conservent, car indispensables pour les échanges d'oxygène et créant de l'ombrage. Il y aura également un inventaire des arbres remarquables. Dans la Commune, le Tilleul devant l'église ou devant le Tapassion, mais aussi dans les propriétés privées, sont des arbres remarquables. L'avantage est que si l'arbre devient malade le Canton prendra en charge les frais des analyses et payera un pourcentage des soins. Un nouveau règlement type sera bientôt disponible.

Assainissement du collecteur du Mollard. La source d'eau a des problèmes de collecteurs avec des racines etc. Tout sera refait à neuf.

M. **Luigi LONGHI** demande si une liste indique les plantations autorisées ou recommandées ? M^{me} **Carol WUERSCH** a reçu de la pépinière de Genolier une documentation et mettra à disposition sur le site de la Commune.

11. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** indique les prochaines dates le mardi 8 octobre et 3 décembre. Il remercie le travail de M. **Mark TRITTEN** en qualité de Vice-Président. Les jetons de présences sont disponibles auprès de la **Secrétaire**.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M^{me} **Nathalie STREIT** a constaté vers le cimetière qu'il y a la prolifération d'une plante envahissante et allergisante et demande ce que la Municipalité pourrait faire ? M^{me} **Carol WUERSCH** précise que ceci est sur des parcelles privées et la Municipalité écrira aux propriétaires, ce qu'elle avait déjà fait dans le passé complète M^{me} **Antonella SALAMIN**.

M. **Luigi LONGHI** demande quand les raccords de revêtements sur la route de Begnins seront prévus car le revêtement actuel n'est pas adapté. Le chantier n'étant pas finalisé, le dernier revêtement sera posé prochainement.

M. **Cyrille GHISTE** revient sur les cantines. Les parents avaient adressé une lettre aux Municipalités en novembre. Begnins a répondu en disant que le nombre de places sera limités aux enfants inscrits au CAT, sous-entendu que les autres enfants n'auront pas de place ! A Vich une solution est en ébauche, car il est hors de questions de laisser des enfants de 1-4P seuls à Begnins sur la période de pause de midi, sous prétexte que des problèmes dans les Municipalités n'ont pas été réglés. M^{me} **Antonella SALAMIN** rebondit en précisant que les cantines ont été créées il y a 10 ans, elles ont été adaptées, mais les places manquent. La Commune de Begnins a pris l'initiative de mettra à disposition des places et les enfants du CAT auront la priorité. Des parents outrés de cette procédure ont fait une pétition et les enfants

refusés par Begnins seront pris en charge par la structure UAPE de Vich et au tarifs UAPE. La question se pose pour toute les autres cantines car si les deux parents travaillent, il faudra placer les enfants en journée continue. L'an prochain l'école de Vich est pleine avec six classes de 20 enfants, donc 120 enfants si la moitié doit être à la cantine, il n'y aura pas assez de places. Begnins a osé faire ce pas, mais sans l'accord de l'AISE, car les cantines sont gérées par les communes. M. **David MARET** précise que oui les communes dirigent les cantines mais l'AISE chapeaute tout, cette initiative personnelle de Begnins va créer un malaise. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la discussion est en cours. Si une commune le fait il y a rupture dans le contrat, donc des question seront à se poser pour le futur et au Conseil Intercommunal. M. **Cyrille GHISTE** conclut en remerciant les solutions misent en place pour les Vichois et il indique que les inscriptions sont à rendre pour le 25 juillet.

M. **Fabrice SUTTER** demande si les ferrailles ont été enlevée sur le pont de la Serine ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que oui et le pont a été surélevé, car le pied était mangé par les fourmis.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 22h10.

Au nom du Conseil Communal

Le Président

M. **Christian BRONSIL**



La Secrétaire

M^{me} **Valérie ZEENDER**

